



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question au Gouvernement n° 1730

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Morange.

M. Pierre Morange. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

A la fin de l'année 1996, le précédent gouvernement avait prévu un plan de désamiantage des locaux de l'université de Jussieu, qui devait s'étaler sur trois ans. Or, depuis deux ans et demi, et sous votre autorité, monsieur le ministre, ces travaux sont interrompus.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nul !

M. Pierre Morange. Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans la situation suivante. Certains locaux restent inaccessibles du fait de l'arrêt des travaux avant leur achèvement. Les risques pour la santé publique du fait de l'amiante demeurent et justifient l'inquiétude des étudiants et des enseignants. Quant à vous, vous ne faites rien, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu devant nos collègues du Sénat à l'occasion du débat budgétaire. Or, que vous choisissiez de faire reprendre les travaux ou de procéder au déménagement de cette université dans le cadre du programme «Les Grands Moulins», ce retard ne sera pas rattrapé. Dans les deux cas, votre décision ne sera effective pour les étudiants que dans trois ans.

Aussi, monsieur le ministre, je souhaite obtenir une réponse précise à deux questions. Quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'arrêt de ces travaux ? Par votre attentisme, vous négligez à un risque de santé publique. Comment votre gouvernement peut-il défendre le principe de précaution sur certains dossiers et le bafouer aussi manifestement sur d'autres ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. («Encore !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, Claude Allègre étant en déplacement aux Etats-Unis pour traiter de questions relatives à la recherche, je vais répondre à sa place. Vous savez quelles sont ses préoccupations, en tant que grand scientifique (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), s'agissant de la sécurité et du désamiantage de Jussieu en particulier. Les expertises continuent. Les travaux sont programmés. Le Gouvernement a dégagé sept milliards de francs pour assurer la sécurité de l'ensemble des établissements scolaires et universitaires et Jussieu est inscrit dans cette programmation. Soyez donc rassuré, monsieur le député, comme peuvent l'être tous les étudiants qui fréquentent ou fréquenteront Jussieu ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1730

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 décembre 1999, page 10680

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 décembre 1999